

# Extrait de délibération

## Comité syndical

**2 octobre 2023 - Parthenay**

L'An Deux Mille Vingt -Trois le deux octobre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.  
M Chevalier Éric a été désigné secrétaire de séance.

**Date de la convocation :** 22 septembre 2023  
**Nombre de délégués en exercice :** 31 titulaires / 31 suppléants  
**Présents :** 18 titulaires, 4 suppléants  
**Absents, excusés :** 13 titulaires, 27 suppléants  
**Votants :** 22

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés Et /ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
<b>Airvaudais-Val du Thouet</b>	NOLOT Monique, CHABAUTY Gérard, BIRONNEAU Pascal	FOUILLET Olivier		
<b>Parthenay-Gâtine</b>	CHAUSSENEAUX Jean-Paul, GAILLARD Didier, CHEVALIER Éric, DIEUMEGARD Claude, CLEMENT Guillaume, BACLE Jérôme, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, GUERIN Jean-Claude,	AYRAULT Bérengère, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, GILBERT Véronique	BEAUCHAMP Claude, ROY Michel, PARNAUDEAU Thierry	
<b>Val de Gâtine</b>	BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, BARANGER Johann, TAVERNEAU Danielle	BAILLY Christiane, FRADIN Jacques, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corinne, OLIVIER Pascal, ATTOU Yves,	AUDEBERT Claude	

## Adoption du projet de charte initiale du Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L333-1 à L333-3 et R333-1 à R333-16 ;  
Vu la délibération du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine du 05 juillet 2018 adoptant le dossier d'opportunité relatif à la création d'un Parc naturel régional en Gâtine poitevine ;  
Vu l'avis d'opportunité favorable émis par la Préfète de Région après consultation du Conseil National de Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, en date du 03 décembre 2019 ;  
Vu la délibération du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine n°2021. 518.SP approuvant l'extension du périmètre d'étude initial du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine fixé à 84 communes ;  
Vu la délibération du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine du 30 mai 2022 adoptant la stratégie en vue de la rédaction de la charte du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

### Considérant :

La volonté politique et le soutien technique et financier de la Région Nouvelle-Aquitaine engagée depuis 2016 auprès du Pays de Gâtine pour la création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

La volonté politique et le soutien technique et financier du Département des Deux-Sèvres engagé depuis 2016 auprès du Pays de Gâtine pour la création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

L'ensemble de la démarche de concertation et les travaux issus des temps de travail avec les élus(e)s, les partenaires et les acteurs socio-économiques du territoire.

Les documents transmis préalablement aux membres du Comité syndical du PETR du Pays de Gâtine et constituant le projet de charte initiale du Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

Le Président expose ce qui suit :

La démarche de création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine remonte à l'année 2015. En décembre 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine adopte une délibération permettant la signature d'une convention de partenariat avec le Pays de Gâtine pour la rédaction du dossier d'opportunité.

Le dossier d'opportunité est un document concerté élaboré en grande majorité au niveau local. Suite à son adoption par la Région Nouvelle-Aquitaine en décembre 2018, une visite d'opportunité a eu lieu sur le territoire du Pays de

Gâtine afin de présenter les richesses et les enjeux aux membres de la délégation composée notamment du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parc naturels régionaux de France.

L'avis d'opportunité favorable, donné par la Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine, en décembre 2019, a permis de poursuivre la procédure de création de ce nouveau Parc naturel régional.

L'année 2020, année de renouvellement des équipes municipales, a été marquée par le début de la pandémie de COVID. Cette crise sanitaire a bouleversé les méthodes de travail et de concertation mais n'a pas impacté significativement le planning prévisionnel.

L'année 2021 a été consacrée à la réalisation du diagnostic de territoire comprenant un inventaire du patrimoine et une analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire. Ce diagnostic a été l'occasion de plusieurs temps de concertation et ateliers participatifs (4 ateliers en visioconférence, 3 épisodes de l'heure du Parc, 4 ateliers thématiques, 1 séminaire du Grand conseil, 1 conférence des élu(e)s et 1 enquête auprès des habitants).

Les travaux sur la future charte, engagés en avril 2022, ont permis de faire réfléchir les élu(e)s de Gâtine poitevine et les membres du Grand conseil au futur souhaité pour la Gâtine à l'horizon 2040. Une première version de la stratégie a ainsi pu être travaillée lors de 7 ateliers territorialisés au printemps 2022.

La rédaction des mesures a été portée par l'équipe des chargés de mission du Pays de Gâtine en concertation avec les partenaires et les futurs signataires. L'Etat, la Région, le Département et les EPCI se sont mobilisés pour réagir aux propositions d'engagement.

Des versions successives du projet de Charte ont été présentées et travaillées avec le Comité de pilotage, le Grand conseil et la conférence des élu(e)s. Les temps de concertation ont également permis de travailler sur le Plan de Parc, les objectifs chiffrés, les indicateurs de réalisation et l'identification des mesures phares et dispositions prioritaires.

La présence du projet de Parc naturel régional lors d'évènements locaux, la participation à des conférences grand public, le pilotage de plusieurs actions de préfiguration dont des actions de sensibilisation au patrimoine naturel et des projets artistiques ont permis de sensibiliser le grand public à l'émergence de ce nouvel outil pour le territoire.

En 2020, les élus du Pays de Gâtine ont créé le Conseil Scientifique et Prospectif. Cette instance s'est réunie à 5 reprises depuis octobre 2021. Les membres du Conseil Scientifique et Prospectif se sont également mobilisés pour relire, avec un regard extérieur, les travaux issus des temps de concertation et émettre des propositions ou suggérer des précisions.

Le dossier transmis à l'Etat en vue de l'avis du Préfet de Région est composé des études préalables, du projet de charte initiale (comportant a minima le rapport et le plan de parc) et d'une note sur la façon dont ont été prises en compte les observations formulées dans l'avis d'opportunité.

Cette phase d'avis du Préfet de Région donnera lieu à la consultation des services déconcentrés de l'Etat, du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Les phases suivantes dans la procédure concerneront l'avis de l'autorité environnementale, l'enquête publique, l'examen final de l'Etat puis la phase de consultation des collectivités territoriales et EPCI envisagée pour la fin de l'année 2025.

### **La stratégie du projet de charte initiale.**

#### **L'ambition pour l'avenir de la Gâtine poitevine : une mosaïque de qualité et vivante**

Le terme de mosaïque rappelle l'image que forme la Gâtine poitevine vue du ciel, avec son bocage, ses parcelles agricoles et ses cours d'eau. Mais la mosaïque renvoie également à la diversité de paysages de milieux naturels et des espèces, du patrimoine culturel et de ses acteurs, des productions agricoles et alimentaires. L'identité de la Gâtine poitevine ne repose pas sur un seul trait qui lui serait caractéristique mais sur toute cette diversité qui la caractérise et fait d'elle une véritable mosaïque territoriale. L'image de la mosaïque renvoie également à un tout dont chaque pièce contribue à l'équilibre général et dont la qualité dépasse l'échelle de chacun de ses éléments. L'adjectif vivant est un choix volontaire afin de concilier nature, culture, environnement et activités humaines. La Gâtine poitevine, avec ses paysages résultants des interactions entre les humains et la nature en est une très bonne illustration. Cette ambition (2026-2041) repose sur quatre piliers complémentaires et non hiérarchisés que l'on retrouve déclinés en orientations et mesures dans la charte.

- **Axe 1 : La Gâtine en héritage**

*Des patrimoines, milieux et paysages aux qualités préservées*

- **Axe 2 : La Gâtine en partage**

*Une diversité de ressources durablement valorisées*

- **Axe 3 : La Gâtine en mouvement**

*Un territoire dynamique, en transition, benaise et ouvert*

- **Axe fédérateur : La Gâtine mobilisée**

*Des acteurs sensibilisés, engagés et innovants*

Vu ce qui précède,

**Le Comité Syndical :**

- **Adopte le projet de charte initiale du Parc naturel régional de Gâtine poitevine ;**
- **Autorise le Président transmettre ce projet de charte à la Région Nouvelle-Aquitaine en vue de la sollicitation de l'avis du Préfet de Région.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD

